

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Trente-septième session
Genève, 27 – 31 août 2018

RÉSUMÉ SUCCINCT DES DOCUMENTS

Document établi par le Secrétariat

I. DOCUMENTS DE TRAVAIL POUR LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION

1. On trouvera ci-après un résumé succinct des documents qui sont établis pour la trente-septième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité” ou “IGC”) à la date du 13 août 2018. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=46445.

WIPO/GRTKF/IC/37/1 Prov.2 : Projet d’ordre du jour de la trente-septième session

2. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité pour adoption.

WIPO/GRTKF/IC/37/2 : Accréditation de certaines organisations

3. Ce document indique le nom et les coordonnées des personnes à contacter, ainsi que les buts et objectifs des organisations qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d’observatrices ad hoc aux sessions en cours et aux sessions futures du comité.

WIPO/GRTKF/IC/37/3 : Participation des communautés locales et autochtones : Fonds de contributions volontaires

4. En 2005, l'Assemblée générale de l'OMPI a créé un "Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées". Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du Fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit Fonds et fournit des renseignements sur la collecte de fonds lancée par le Secrétariat. La note d'information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l'objet du document WIPO/GRTKF/IC/37/INF/4 diffusé parallèlement.

WIPO/GRTKF/IC/37/4 : La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles

5. À sa trente-deuxième session, tenue à Genève du 28 novembre au 2 décembre 2016, l'IGC a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/32/4, un nouveau texte intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles Rev.2", et a décidé de transmettre le texte à la trente-quatrième session du comité, conformément au mandat du comité pour l'exercice biennal 2016-2017 et au programme de travail pour 2017. Le texte a été diffusé à la trente-quatrième session du comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/34/5 et transmis à l'Assemblée générale pour examen à sa session de 2017 en tant qu'annexe I du document WO/GA/49/11. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du document WO/GA/49/11, y compris de ses annexes, et a décidé que le comité "continuera d'accélérer ses travaux afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles" et "s'appuiera sur tous les documents de travail de l'OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/34/4, WIPO/GRTKF/IC/34/5 et WIPO/GRTKF/IC/34/8, ainsi que sur toute autre contribution des États membres, [...] ainsi que sur les résultats des travaux du ou des groupes d'experts créés par le comité et des activités connexes organisées au titre du programme 4". Le document WIPO/GRTKF/IC/37/4 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/37/5 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles

6. À sa trente-quatrième session, tenue à Genève du 12 au 16 juin 2017, l'IGC a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/34/6, un nouveau texte intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles Rev.2", et a décidé de transmettre le texte à la trente-quatrième session du comité, conformément au mandat du comité pour l'exercice biennal 2016-2017 et au programme de travail pour 2017. Le texte a été diffusé à la trente-quatrième session du comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/34/8 et transmis à l'Assemblée générale pour examen à sa session de 2017 en tant qu'annexe II du document WO/GA/49/11. À sa session de 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du document WO/GA/49/11, y compris de ses annexes, et a décidé que le comité "continuera d'accélérer ses travaux afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles" et "s'appuiera sur tous les documents de travail de l'OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/34/4, WIPO/GRTKF/IC/34/5 et WIPO/GRTKF/IC/34/8, ainsi que sur toute autre contribution des États membres, [...] ainsi que sur les résultats des travaux du ou des groupes d'experts créés par le comité et des activités connexes organisées au titre du programme 4". Le document WIPO/GRTKF/IC/37/5 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/37/6 : La protection des savoirs traditionnels : projet actualisé d'analyse des lacunes

7. À sa douzième session tenue à Genève du 25 au 29 février 2008, l'IGC a décidé que le Secrétariat, en tenant compte des travaux préalables du comité, élaborerait, comme document de travail pour sa treizième session, un projet d'analyse des lacunes en matière de protection des savoirs traditionnels. En 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a prié le Secrétariat de "mettre à jour les analyses des lacunes réalisées en 2008 concernant les systèmes de protection en vigueur dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles". Le document WIPO/GRTKF/IC/37/6 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/37/7 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projet actualisé d'analyse des lacunes

8. À sa douzième session tenue à Genève du 25 au 29 février 2008, l'IGC a décidé que le Secrétariat, en tenant compte des travaux préalables du comité, élaborerait, comme document de travail pour sa treizième session, un projet d'analyse des lacunes en matière de protection des expressions culturelles traditionnelles. En 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a prié le Secrétariat de "mettre à jour les analyses des lacunes réalisées en 2008 concernant les systèmes de protection en vigueur dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles". Le document WIPO/GRTKF/IC/37/7 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/37/8 Rev. : Rapport sur la compilation de données relatives aux bases de données sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

9. En 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a prié le Secrétariat de "produire un ou plusieurs rapports rassemblant les études réalisées ou actualisées ainsi que toute proposition ou autre matériel relatif aux outils et activités concernant les bases de données et les régimes de divulgation existants relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés, afin de recenser d'éventuelles lacunes". Les documents WIPO/GRTKF/IC/35/5 et WIPO/GRTKF/IC/36/5 ont été établis pour les trente-cinquième et trente-sixième sessions du comité conformément à cette décision. Le même document, assorti de quelques mises à jour, a été rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/37/8 Rev.

WIPO/GRTKF/IC/37/9 : Rapport sur la compilation de données relatives aux régimes de divulgation concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

10. En 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a prié le Secrétariat de "produire un ou plusieurs rapports rassemblant les études réalisées ou actualisées ainsi que toute proposition ou autre matériel relatif aux outils et activités concernant les bases de données et les régimes de divulgation existants relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés, afin de recenser d'éventuelles lacunes". Les documents WIPO/GRTKF/IC/35/6 et WIPO/GRTKF/IC/36/6 ont été établis pour les trente-cinquième et trente-sixième sessions du comité conformément à cette décision. Le même document, assorti de quelques mises à jour, est rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/37/9.

WIPO/GRTKF/IC/37/10 : Proposition de mandat pour une étude sur les savoirs traditionnels

11. Avant la trente et unième session de l'IGC tenue en septembre 2016, la Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a soumis, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, une proposition intitulée "Proposition de mandat pour une étude". Cette

proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/31/9. La délégation a présenté de nouveau cette proposition avec une modification en tant que document de travail sous la cote WIPO/GRTKF/IC/32/9 pour la trente-deuxième session. La Commission européenne, agissant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/37/11 : Proposition de l'Union européenne pour une étude sur les expressions culturelles traditionnelles

12. À la trente-troisième session de l'IGC tenue en mars 2017, la Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a demandé, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, à soumettre une proposition intitulée "Proposition de l'Union européenne pour une étude" en tant que document de travail à la trente-troisième session de l'IGC. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/33/6. La Commission européenne, agissant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/37/12 : Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

13. À la vingtième session de l'IGC tenue en février 2012, les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont diffusé une "Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques", contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Ce document a été soumis une nouvelle fois aux vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième et trente-cinquième et trente-sixième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/24/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5, WIPO/GRTKF/IC/27/6, WIPO/GRTKF/IC/28/7, WIPO/GRTKF/IC/29/5, WIPO/GRTKF/IC/30/6, WIPO/GRTKF/IC/31/5, WIPO/GRTKF/IC/32/6, WIPO/GRTKF/IC/34/9, WIPO/GRTKF/IC/35/7 et WIPO/GRTKF/IC/36/7 respectivement. Les coauteurs ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/37/13 : Recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés

14. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, une recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/7. Ce document a été soumis une nouvelle fois par ses coauteurs aux vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/26/6, WIPO/GRTKF/IC/27/7, WIPO/GRTKF/IC/28/8, WIPO/GRTKF/IC/29/6, WIPO/GRTKF/IC/30/7, WIPO/GRTKF/IC/31/6, WIPO/GRTKF/IC/32/7, WIPO/GRTKF/IC/34/10, WIPO/GRTKF/IC/35/8 et WIPO/GRTKF/IC/36/8 respectivement. Les coauteurs ont soumis cette recommandation commune en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/37/14 : Proposition de mandat pour l'étude du Secrétariat de l'OMPI sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages

15. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, une proposition de mandat pour une étude sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/6. Ce document a été à soumis une nouvelle fois à la vingt-quatrième session de l'IGC, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, puis aux vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions de l'IGC par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée, sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8, WIPO/GRTKF/IC/34/11, WIPO/GRTKF/IC/35/9 et WIPO/GRTKF/IC/36/9 respectivement. Les coauteurs des documents WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8, WIPO/GRTKF/IC/34/11, WIPO/GRTKF/IC/35/9 et WIPO/GRTKF/IC/36/9 ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/37/15 : Incidence économique des retards de traitement et de l'incertitude concernant les droits de brevet : préoccupations des États-Unis d'Amérique face aux propositions relatives à de nouvelles exigences de divulgation

16. À la trente-sixième session de l'IGC tenue en juin 2018, la délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le document "Incidence économique des retards de traitement et de l'incertitude concernant les droits de brevet : préoccupations des États-Unis d'Amérique face aux propositions relatives à de nouvelles exigences de divulgation". Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/36/10. La délégation a présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

II. DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION

WIPO/GRTKF/IC/37/INF/1 Prov. : Liste des participants

17. Une liste provisoire des participants sera distribuée à la trente-septième session du comité.

WIPO/GRTKF/IC/37/INF/2 : Résumé succinct des documents

18. Le présent document a été établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

WIPO/GRTKF/IC/37/INF/3 : Projet de programme pour la trente-septième session

19. Conformément à la demande du comité à sa dixième session, ce document contient une proposition de programme et définit le temps qui pourrait être alloué à chaque point de l'ordre du jour. Le projet de programme n'est présenté qu'à titre indicatif : l'organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément au règlement intérieur.

WIPO/GRTKF/IC/37/INF/4 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d'information sur les contributions financières et les demandes d'assistance financière

20. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l'annexe du document WO/GA/32/6, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-deuxième session, puis modifié ultérieurement par l'Assemblée générale en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l'assistance effectivement fournie aux représentants des communautés autochtones et locales accréditées.

WIPO/GRTKF/IC/37/INF/5 : Note d'information à l'intention du groupe d'experts des communautés autochtones et locales

21. Comme suite à une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d'une communauté autochtone. Le groupe d'experts s'est réuni au début des 29 sessions précédentes du comité. À chaque occasion, des représentants de communautés autochtones et locales ont présenté des exposés sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l'OMPI, à l'adresse <http://wipo.int/tk/fr/igc/panels.html> et sont également accessibles par l'intermédiaire du Portail sur les questions autochtones sur le site Web de l'OMPI. Ce document indique les modalités pratiques qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d'experts à la trente-septième session du comité.

WIPO/GRTKF/IC/37/INF/6 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : décisions prises par le Directeur général conformément aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif

22. Ce document informera le comité des décisions en matière de financement que le Directeur général prendra conformément à la recommandation qui sera adoptée en marge de la trente-septième session du comité par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées.

WIPO/GRTKF/IC/37/INF/7 : Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

23. À sa dix-neuvième session, "le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 (intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles"), WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 (intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels") et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 (intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques"), à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d'un document d'information à la prochaine session du comité". Ce document est distribué sous la forme d'une version actualisée du glossaire unifié pour la présente session.

[Fin du document]